



# MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE ROUSSET (13790)

## SOMMAIRE DU DOSSIER

### PHASE ENQUETE PUBLIQUE

#### PIECES EXIGES AU TITRE DE L'ARTICLE R123-8 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

A-NOTE DE PRESENTATION (art. R123-8-2° du code de l'environnement).

B-PIECES EXIGES AU TITRE DE L'ARTICLE R123-8-3° DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

C-AVIS EMIS (art. R123-8-4° du code de l'environnement)

D-CONCERTATION PUBLIQUE (art. R123-8-5° du code de l'environnement)

E-AUTORISATIONS NECESSAIRES POUR REALISER LE PLAN (art. R123-8-6° du code de l'environnement)

#### DOSSIER PREVU PAR LA REGLEMENTATION RELATIVE A L'OPERATION PROJETEE : DOSSIER DE LA MODIFICATION N°2 DU PLU

*Nota Bene :* Sont reproduites ici uniquement les pièces modifiées par la modification n°2 ou pièces nouvelles (s'agissant des autres pièces du dossier PLU de Rousset, cf. dossier PLU approuvé le 23/07/2015 et dossier Modification n°1 du PLU approuvée le 11/12/2017)

#### 0a. ACTES DE PROCEDURE - MODIFICATION N°2 DU PLU

1a. EXPOSE DES MOTIFS DES CHANGEMENTS APPORTES PAR LA MODIFICATION N°2

2-PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

3-ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

4a. REGLEMENT ECRIT

4b. REGLEMENT GRAPHIQUE

4b1. REGLEMENT GRAPHIQUE ZONAGE COMMUNE ET ALÉAS INONDATION

4b2. REGLEMENT GRAPHIQUE ZONAGE CENTRE ET ALÉAS INONDATION

4b3. REGLEMENT GRAPHIQUE ZONAGE COMMUNE EN COULEURS

4b4. REGLEMENT GRAPHIQUE ZONAGE CENTRE EN COULEURS

4b5. REGLEMENT GRAPHIQUE ALÉAS INONDATION

4c. LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Annexe 5b8. RESEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Annexe 5g. MISE À JOUR DE LA SYNTHÈSE DES ZONES INONDABLES